

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-036

Séance du 25 juin 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE VINGT-CINQ JUIN À 20 HEURES,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024.

Présents : -- CHARVET Aurélien, CAVILLON Hervé, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine.

Excusés : BOUTON Chloé (pouvoir à Alexis FAVIER),
VÉLON Guillaume (pouvoir à Hervé CAVILLON).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : PAUGET Antoine.

OBJET : Révision des tarifs des concessions du cimetière.

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'une révision des tarifs de concession du
cimetière et présente un récapitulatif des recettes perçues de 2020 à 2023.

Considérant les frais d'entretien du cimetière et les tarifs de concession pratiqués dans les
communes voisines,

Vu la délibération du 25 mars 2002 révisant les tarifs de concession de 2 m² ainsi que ceux
de concession du columbarium,

Vu la délibération n° D01364-2013-027 du 9 avril 2013 instaurant les tarifs de concessions
pour les cavurnes,

Vu la délibération n° D01364-2020-054 du 21 juillet 2020 portant suppression de la
concession perpétuelle,

M. le Maire propose de porter les montants des concessions de 2 m², du columbarium et des cavurnes à :

Durée de concession		Emplacement de 2 m ² et caverne	Columbarium
15 ans	ancien tarif	30 €	230 €
	nouveau tarif	100 €	300 €
30 ans	ancien tarif	75 €	460 €
	nouveau tarif	140 €	600 €
50 ans	ancien tarif	120 €	
	nouveau tarif	180 €	

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs et les conditions de locations des concessions du cimetière communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

FIXER les tarifs pour les concessions du cimetière comme suit :

- concessions de 2 m² et cavurnes de 1 m² pour :

- 15 ans : 100 €
- 30 ans : 140 €
- 50 ans : 180 €

- concessions au columbarium pour :

- 15 ans : 300 €
- 30 ans : 600 €

PRÉCISER que toute forme de concession arrivant à expiration est renouvelable,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes de concession ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs pour les concessions du cimetière comme suit :

- concessions de 2 m² et cavurnes de 1 m² pour :

- 15 ans : 100 €
- 30 ans : 140 €
- 50 ans : 180 €

- concessions au columbarium pour :

- 15 ans : 300 €
- 30 ans : 600 €

PRÉCISE que toute forme de concession arrivant à expiration est renouvelable,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes de concession ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 25 juin 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

